

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 016-211600648-20230626-202329-DE

**MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

**Présents : 12
Procurations : 02
Votants : 14**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2023

**Pour : 14 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00**

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., OZENNE N., ROCHE D., BEAULIEU Cl., ROCHER Ch., LAVAUZELLE I., FREMERY Cl., TERNET C., COUTANT M., GUENE F., JOULIA G.

ABSENTS : Mme GOURSAUD Ch., M. DESCOURVIERES R. (excusés).

Affiché le : 03 juillet 2023

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Mme GOURSAUD Christiane a donné procuration à Mme OZENNE Nadine.
M. DESCOURVIERES Roger a donné procuration à M. ROCHE Dominique.

OBJET : Lancement de la consultation pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide à la cantine scolaire

En début de séance, Monsieur PAGNOUX Jean-Pierre, conseiller municipal, présente sa démission du conseil municipal, donne lecture de son courrier de démission, et le remet en main propre à Monsieur Robert ROUGIER, Maire de BRIGUEUIL.

Sa démission s'applique immédiatement, et le nombre de conseillers municipaux en exercice est donc désormais de 14.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 11/12/2019, qu'il avait été décidé de retenir la société ELRES, à compter du 06/01/2020, pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide à la cantine scolaire de Brigueuil.

Le marché avait été conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 06/01/2020, et a été reconduit, de manière tacite, trois fois pour une durée d'un an. Il prend donc fin le 05 janvier 2024.

Ainsi, il est nécessaire de lancer une consultation, en vue de conclure un nouveau marché dont la prestation entrera en vigueur le 06/01/2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- décide que la cantine scolaire continuera à fonctionner suivant le même principe, en confiant la fourniture et livraison de repas en liaison froide à une société prestataire de restauration,

- décide de lancer la consultation pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide à la cantine scolaire,

- décide que la dévolution de la prestation s'effectuera dans le cadre de la procédure adaptée,

- décide que, conformément au type de marché et à son montant estimatif, la publicité de l'appel d'offres sera effectuée dans un JAL (Journal d'Annonces Légales) ou BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics), ainsi que sur le profil d'acheteur (plate-forme de dématérialisation accessible en ligne via internet),

- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation, et à signer toutes pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 03 juillet 2023



Le Maire,

Robert ROUGIER